

## + simple et + sûr : le paiement dématérialisé

**Vous avez reçu un avis d'impôt de taxes foncières ou de taxe d'habitation ?  
Une lettre de relance ou une mise en demeure mentionnant la possibilité de payer sur le site impots.gouv.fr ?**

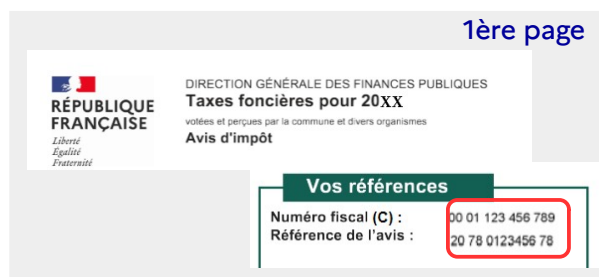
Payez en ligne depuis votre espace particulier, ou, si vous ne l'avez pas encore créé, directement avec votre avis !

**Attention :** Si votre avis de taxe d'habitation ou de taxes foncières est supérieur à 300 €, vous devrez obligatoirement le payer en ligne ou par prélèvement mensuel ou à l'échéance.

## Payez directement en ligne avec votre avis...

### Vous avez besoin de :

- votre avis d'impôt ou le courrier reçu où figurent en 1ère page dans le cadre « Vos références » :  
> votre numéro fiscal  
> la référence de l'avis
- votre relevé d'identité bancaire (RIB)
- votre adresse électronique

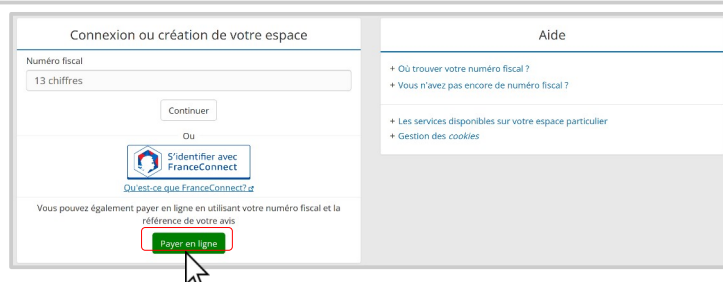


**1** Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.



**2** Cliquez sur « **Votre espace Particulier** » en haut à droite.

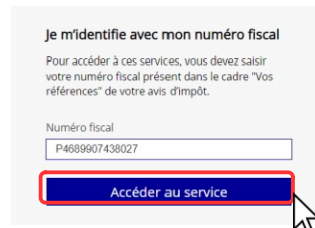
**3** Cliquez sur le bouton vert « **Payer en ligne** » en bas du cadre de gauche.



### Accéder au service de paiement de l'impôt

**4** Vous accédez au site de paiement.

Saisissez votre **numéro fiscal** (13 chiffres) puis cliquez sur le bouton bleu « **Accéder au service** »



**5** Dans la page suivante, cliquez sur « **Payer un payer en ligne** » en bas à gauche.



**6** Saisissez la référence de l'avis (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer ».

**7** Saisissez dans le formulaire : les numéros figurant sur votre relevé d'identité bancaire, vos nom et prénom et votre adresse électronique (2 fois).

**8** Saisissez vos coordonnées bancaires (numéro IBAN, nom et prénom) puis cliquez sur « Valider ». Si elles sont déjà affichées, modifiez-les si nécessaire.

**9** Cochez la case « Je valide le mandat » et cliquez sur « Continuer ».

**10** Saisissez deux fois votre adresse électronique puis « Continuer ». Si elle est pré-remplie, vous pouvez la modifier.

**11** Vérifiez les informations avant de « Valider ».

Un récapitulatif indique la date du prélèvement qui sera effectué sur votre compte. Vous recevrez un courriel de confirmation

**À noter :** Pour le paiement de votre prochain avis de taxe d'habitation ou de taxes foncières, **adhérez dès maintenant au prélèvement mensuel ou à l'échéance !**

> consulter la fiche : [Je paie mes impôts locaux par prélèvement automatique](#)

## ...OU payez en ligne depuis votre espace particulier

**1** Cliquez sur « Payer en ligne mes impôts » dans la barre de menu en haut de la page.

€ Payer en ligne mes impôts

**2** Cochez l'imposition concernée dans la liste de vos avis et cliquez sur « Payer ».

**3** Poursuivez les étapes précédents (voir en haut de cette page)

> Si besoin, consulter la fiche : [J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe](#)

Téléchargez l'application mobile « Impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !